



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 JUILLET 2023

L'An deux mille vingt-trois le 5 JUILLET à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 29 JUIN deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA (à partir du rapport 23/79), Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Sandrine GENIN, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Monsieur Laurent JANUEL, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés : Madame Martine MORELLON (a donné procuration à Madame Sandrine GENIN), Monsieur Marc LEONARD (a donné procuration à Monsieur Gregory NOWAK), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Monia BEN SLAMA (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE jusqu'au rapport 23/78), Monsieur Frédéric GIORGIO (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Françoise DUMAS (a donné procuration à Madame Claire REBOUL).

Absente non représentée : Madame Catherine POINSON.

Secrétaire de séance : Madame Céline VEDRENE est désignée secrétaire de séance.

Rapport n° 23/73 – VIE SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le maire

**CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE POUR LES FEMMES
VICTIMES DE VIOLENCE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

Publié le : 6 juillet 2023

Transmis en Préfecture le : 6 juillet 2023

Exécutoire le : 6 juillet 2023

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

La commune dispose actuellement d'un logement d'urgence situé 5 rue Favre Garin de 24 m² de type T1 permettant d'accueillir une personne seule ou un couple.

La commune a souhaité se doter d'un second logement d'urgence, plus grand, permettant prioritairement d'accueillir des femmes victimes de violence avec des enfants.

Pour cela, un projet de rénovation de la maison dite « Coutagne », située au 36 avenue Doumer, a été mis en œuvre. Des travaux de démolition intérieure ont été réalisés en novembre 2022 et une étude de structure a été faite en février 2023 permettant la finalisation de l'étude d'avant-projet définitif.

Cette étude a estimé le coût total des travaux d'aménagement à 132 000 € HT. Ces travaux seront réalisés à l'automne 2023, avec une livraison prévue au printemps 2024.

Ce projet permettra de disposer d'un logement de 63 m² de type T3.

Par ailleurs, la région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en 2022 un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) pour faire émerger des projets permettant aux femmes victimes de violences conjugales d'accéder rapidement à un logement digne.

Une aide spécifique a été mise en place d'un montant forfaitaire de 15 000 € par logement créé. Une aide supplémentaire de 1 500 € par logement pour les frais liés à l'ameublement peut être sollicitée.

Aussi, il est proposé de solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'AMI joint en annexe pour la création du second logement d'urgence, et une aide supplémentaire de 1 500 € pour l'ameublement dudit logement.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Aide au logement des femmes victimes de violences conjugales » d'un montant de 16 500 €.

VOTANTS	28
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	28

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

La secrétaire,
Céline VEDRENE

